PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	M. Michel Massé
	Mme Lynda Cusson
	Mme Marie-Eve Massé

Est absente : Mme Mélanie Valois
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

116-07-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

117-07-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, tel que rédigé.

Adoptée

118-07-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	80 579.44$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	40 962.69$
VOIRIE MUNICIPALE	2 906.56$
HYGIÈNE DU MILIEU	28 720.19$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	1 072.68$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	8.92$
LOISIRS ET CULTURE	24.12$
FRAIS DE FINANCEMENT	2 942.61$
MMOBILISATIONS	11 307.85$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2019:	168 525.06$

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de juillet 2019 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

119-07-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal est absent, mais la directrice générale fait état des travaux qui ont été complétés rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir.

Travaux complétés : divers travaux de fossés, rue Garder, Charlebois, Richard-Audet et du Marché. La pompe du poste de pompage Duchaineau est réparée.

Travaux à venir : raccordements privés au réseau d'égout de la rue St-André et analyse visant l'installation d'un bassin de rétention sur la rue Ste-Marguerite.
Des travaux à un ponceau de la rue Marois sont à prévoir également, des détails seront apportés par l'inspecteur à la séance d'août.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juin 2019

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juin 2019, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Les personnes présentent dans l'assistance présente leur question.

120-07-2019 Offre de services pour analyse et diagnostic organisationnel : suivi

CONSIDÉRANT QUE différentes offres de services ont été demandées, dans le but de procéder à un mandat d'analyse et de diagnostic organisationnel, lequel prévoit notamment la rédaction des descriptions de poste, contrat de travail des employés, structure salariale, rencontre avec les employés et élus pour évaluer la structure organisationnelle de la Municipalité et faire les recommandations nécessaires au bon déroulement des activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE différentes opinions sont émises et qu'une première proposition est faite sur laquelle on demande le vote;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à la majorité des conseillers présents, de reporter l'attribution du mandat pour analyse et diagnostic organisationnel, afin d'évaluer la possibilité de procéder à une rencontre avec les employés cadres et les élus, pour évaluer l'état de la situation de l'organisation.

Adoptée

121-06-2019 Refinancement d'un montant de 667 000$ relatif à un emprunt échéant le 9 septembre 2019 (Développement domiciliaire 62% et Garderie 38%) : frais d'escompte à être financé à même le fonds général et affectation d'un montant provenant de l'excédent de fonctionnement affecté des surplus de vente de terrains

CONSIDÉRANT QUE le refinancement d'un montant de 667 000$ relatif à un emprunt qui viendra à échéance le 9 septembre 2019, pour le règlement d'emprunt #03-2014 (Développement domiciliaire) et le règlement d'emprunt #08-2008 (Garderie);

CONSIDÉRANT QUE ces financements ont été consolidé en 2014, afin de bénéficier d'un meilleur taux;

CONSIDÉRANT QUE des ventes de terrain dans le développement domiciliaire ont été enregistrées pour un montant totalisant 152 000$, le tout en date du 27 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite affecter ce montant de 152 000$, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté des surplus de vente de terrains pour la partie de l'emprunt touchant le développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent payer les frais d'escompte à même le fonds général, le cas échéant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au refinancement d'un montant de 667 000$ comme suit :

- Affecter un montant un montant de 152 000$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté des surplus de vente de terrains pour la partie de l'emprunt touchant le développement domiciliaire (portant le montant à refinancer pour ce règlement d'emprunt à 273 600$ au lieu de 425 600$);
- Payer les frais d'escompte, s'il y a lieu, à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée

122-07-2019 Conversion DEL : mandat à Cimon Bouchard Inc., pour diagnostic de l'état des câbles de remonté de l'ensemble du réseau d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite confier à Cimon Bouchard Inc., le soin d'évaluer l'état de l'ensemble des câbles de remonté de l'ensemble du réseau d'éclairage de la Municipalité, plutôt que de procéder au remplacement systématique de tous les câbles;

CONSIDÉRANT QUE la liste des câbles de remonté nécessitant un remplacement ainsi créée, servira de base de travail pour Énergère, afin d'effectuer les remplacements de câbles de remonté que la Municipalité souhaite faire remplacer seulement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier un mandat à l'heure, à Cimon Bouchard Inc., afin de faire le diagnostic de l'état des câbles de remonté des luminaires du territoire et de dresser une liste des numéros de poteaux dont le câble de remonté du luminaire doit être remplacé, lors des travaux visant la conversion des luminaires de la Municipalité au DEL par Énergère.

Adoptée

123-07-2019 Énergère-Conversion DEL : suivi concernant l'implantation des luminaires DEL et l'ordre de changement #1

CONSIDÉRANT la résolution #106-06-2019, par laquelle le conseil remettait la décision quant à l'ordre de changement émis par Énergère, en regard avec le remplacement de l'ensemble des câbles de remonté;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été accordé à Cimon Bouchar Inc., afin qu'il procède à un inventaire des câbles de remonté dont le remplacement est nécessaire, de par son expertise;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'ordre de changement #1 soumis par Énergère, au montant de 16 604.39$, en regard avec le remplacement de l'ensemble des câbles de remonté.
Qu'il soit demandé à Énergère de s'en tenir au remplacement des câbles qui seront identifiés par Cimon Bouchard Inc., lequel fournira une liste des câbles dont le remplacement est demandé par la Municipalité.
Que la collaboration de la compagnie Énergère soit sollicitée, afin de reporter l'implantation des luminaires DEL, le temps de permettre l'inventaire, soit d'ici le début du mois d'août 2019.

Adoptée

124-07-2019 Programme d'Aide à la voirie locale-Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale : confirmation de renouvellement du programme et identification des priorités pour 2019

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les priorités suivantes dans le cadre du Programme d'Aide à la voirie locale-Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale :

- Drainage et rechargement rue Charlebois
- Remplacement de ponceau rue Marois

Que cette résolution remplace la résolution #92-05-2019, adoptée en regard avec le même programme maintenant confirmé.

Adoptée

Problématique à la conduite de refoulement coin St-Jean et rue de l'Église : suivi
La directrice générale informe les élus que le MTQ n'a pas l'intention de s'impliquer financièrement dans les dépenses relatives à la problématique survenu sur la conduite de refoulement coin rue St-Jean et rue de l'Église (route 139). La Municipalité pourra valider la possibilité de soumettre ces dépenses au programme TECQ.

125-07-2019 TECQ 2019-2023 : test de caméra-mandat pour inspection de l'égout sanitaire de la rue Ste-Marguerite et l'égout unitaire située en arrière lot de la rue du Marché

CONSIRÉRANT QU'il faut procéder à des tests de caméra pour 2 sections d'égout, dans le but de mettre à jour le plan d'intervention de la Municipalité et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE les 2 secteurs identifiés sont l'égout sanitaire de la rue Ste-Marguerite, entre la rue Notre-Dame et la rue Gardner ainsi que l'égout unitaire située en arrière lot des rues du Marché, Notre-Dame et de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de procéder à ces inspections d'ici la prochaine séance de conseil qui aura lieu le 12 août 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à obtenir des offres de services auprès de compagnie spécialisée en inspection par caméra et d'accorder le contrat pour l'inspection des sections de conduites suivantes :

- l'égout sanitaire de la rue Ste-Marguerite, entre la rue Notre-Dame et la rue Gardner ainsi que l'égout unitaire située en arrière lot des rues du Marché, Notre-Dame et de l'Église.

Qu'un budget approximatif de 7 500$ soit alloué à ce contrat, en considérant que cette dépense est admissible au programme TECQ 2019-2023.

Adoptée

Fermeture des fossés du développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas : suivi avec le MDDELCC

La directrice générale informe les élus que suite à la demande d'information formulée au Ministère de l'environnement en regard avec la fermeture des fossés des rues des Pins et des Lilas, il faut s'en tenir aux plans de construction qui ont servi à l'émission du certificat d'autorisation, soit des fossés (ouverts), puisque des fossés canalisés (fossés fermés) représentent un système de gestion des eaux pluviales qui doit faire l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 32.

126-07-2019 Paysagement Magli : offre de services pour entretien des aménagements paysgers de la Municipalité

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Paysagement Magli pour l'entretien du printemps et de l'automne, au coût de 360$ par saison.

Adoptée

127-07-2019 Entente relative à l'exécution de travaux municipaux-autorisation d'occupation du domaine public de la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans l'emprise de la rue St-André : exécution des travaux en juillet-août 2019

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux et l'autorisation d'occupation du domaine public de la Municipalité du Village de Roxton Falls dans l'emprise de la rue St-André, pour l'implantation de 5 conduites de raccordement privées à l'égout municipal, autorisée par la résolution #110-06-2019;

CONSIDÉRANT le règlement #03-2019, sur l'occupation du domaine public, adopté le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux sont financés par les citoyens visés, pour toutes les dépenses relatives à la construction et que le temps des employés en regard avec ce projet, est assumé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction sont estimés à près de 30 000$ taxes incluses et que les contributions des citoyens seront payées avant le début des travaux, soit au plus tard le 5 juillet 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et de décréter l'exécution des travaux ci-hauts mentionnés visant à aménager 5 raccordements d'égout privés sur la rue St-André, au coût approximatif total de 30 000$ taxes incluses, lesquels coûts sont facturés aux citoyens concernés et payable avant l'exécution des travaux, soit au plus tard le 5 juillet 2019. Que les raccordements soient réalisés à une profondeur de 4 pieds.

Adoptée

128-07-2019 Achat de bac de recyclage

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 30 bacs de recyclage chez E. Côté & Fils Inc., au coût de 75$/bac et d'autocollants au logo de la RIAM, chez Super Néon de St-Hyacinthe, au coût de 5.45$/autocollant, pour un total de 2 150$ plus taxes.

Adoptée

Bac de récupération d'eau de pluie : demande pour fourniture aux citoyens

Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

129-07-2019 <u>CISSSM : demande de renouveler la collaboration de la Municipalité pour la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019</u>

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la collaboration de la Municipalité pour la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019, en fournissant un local et une ressource pour l'accueil des gens lors de la journée de la vaccination.

Adoptée

130-07-2019 <u>L'Express du Camion : suivi – Permission spéciale d'entreposage sur la propriété située au coin des rues Richard-Audet et de l'Église : suivi et renouvellement jusqu'au 30 juin 2020</u>

CONSIDÉRANT la résolution #113-06-2019, par laquelle la Municipalité accordait un dernier délai à L'Express du Camion, afin de procéder à l'enlèvement ou au nivèlement du tas de sable et du tas de résidus d'asphalte, en rappelant les conditions spéciales d'entreposage émises originalement en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des travaux exécutés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour un an, soit jusqu'au 30 juin 2020, la permission spéciale d'entreposage comme suit;

1- Autoriser l'Express du Camion à poursuivre l'entreposage sur le terrain vacant formé des lots #3 842 739, #4 202 477, #4 202 478, #4 202 479 et #4 202 480, terrain situé à l'angle des rues Richard-Audet et de l'Église et propriété de la compagnie 9261-1482 Québec Inc.;

2- Soumettre la permission d'entreposage sur ce terrain aux conditions suivantes :

   a. Limiter l'entreposage à des véhicules en état de marche et destinés à la revente, ainsi qu'aux remorques immatriculées appartenant et servant aux besoins de la compagnie. Ces remorques ne doivent pas servir à l'entreposage de matériel; elles doivent être entreposées vides.
   b. Les véhicules et les remorques de la compagnie doivent être entreposés de façon ordonnée.
   c. L'espace d'entreposage est délimité comme suit : un espace de 10 pieds des lignes de lots doit être laissé libre, du côté de la rue Richard-Audet, de l'Église et de la piste cyclable. Du côté de la limite de terrain adjacent au centre communautaire, l'entreposage doit se faire uniquement sur la partie plane du terrain; aucun entreposage dans la côte ne sera toléré.
   d. Entreposer de 5 à 6 conteneurs vides maximum, le long de la piste cyclable et à la limite sud-ouest du lot #4 202 480, destinés à l'usage stricte de prêts aux clients, lesquels doivent demeurer ordonnés le long de la piste cyclable et vides.
   e. L'allée d'accès doit être recouverte de gravier ou matériau susceptible d'éliminer tout soulèvement de poussière et toute formation de boue. L'Express du Camion doit faire en sorte d'éliminer toute formation de boue sur la rue Richard-Audet.

3- La présente autorisation spéciale sera soumise pour renouvellement à la séance ordinaire de conseil du mois de juillet 2020, à moins que les conditions ci-dessus ne soient pas respectées. La Municipalité du Village de Roxton Falls se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation d'entreposage en tout temps et à sa seule discrétion, si elle juge que les conditions ci-dessus ne sont pas adéquatement respectées; les normes prévues par les règlements d'urbanisme de la municipalité deviennent alors exécutoires.

Adoptée

Entreposage et affichage divers sur les lots situés au coin nord de la rue Richard-Audet : suivi

Les élus demandent à ce que des informations soient prises auprès des propriétaires des terrains pour voir leurs intentions au sujet de l'entreposage, pour les commerces qui utilisent actuellement ces terrains pour promouvoir leurs produits, sans y avoir leur place d'affaires.

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.
On demande à ce que des pancartes « Attention à nos enfants » soient installées sur la rue St-Charles, près de la rue Gardner et de la rue de la Rivière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 2 juillet 2019

131-07-2019 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h50.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

_____	_____
Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière